



Syndicat National des Enseignements de Second Degré

Section Académique de Besançon

19, Avenue Edouard DROZ - 25000 Besançon

Téléphone : 03.81.47.47.90 E-mail : s3bes@snes.edu

Besançon, vendredi 13 octobre 2017

à

Monsieur le doyen des IA-IPR
copie à monsieur le Recteur

Objet : nouvelles modalités d'évaluation des enseignants

Monsieur le doyen des IA-IPR,

L'année 2017-2018 est une année charnière puisqu'elle verra l'application du protocole PPCR.

Durant les années passées, le SNES-FSU a régulièrement évoqué les nombreux biais constatés dans la notation pédagogique et appelé de ses vœux un changement profond pour plus d'équité entre les personnels. Dans ce contexte, le nouveau protocole correspond en partie à ses attentes puisqu'il découple en partie progression de carrière et évaluation, et permet pour la première fois une contestation de la note par les enseignants. Pour autant, si ce changement ne s'accompagne pas d'une réflexion des corps d'inspection en termes de critères de notation lors des rendez-vous de carrière d'une part et de positionnement par rapport aux personnels non évalués d'autre part, nous risquons fort d'assister à un rendez-vous manqué.

Le SNES-FSU sollicite donc une audience avec les corps d'inspection afin de discuter de façon approfondie sur ces points et sur des cas concrets qui peuvent poser question.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, monsieur le doyen des IA-IPR, l'expression de notre attachement à un service public d'éducation respectueux des personnels.

Pour le secrétariat académique,
Nathalie FAIVRE, Philippe PIGUET, Sandrine RAYOT